

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la décision
27	27	24

Date de la Convocation : 15/11/2018
Date d’Affichage : 15/11/2018

L’an deux mille dix-huit et le vingt-trois novembre, à 20 heure(s), le Conseil Municipal de la commune de Merville, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels, sous la présidence de : Mme Chantal AYGAT, Maire de Merville

Présents :

Mme Patricia OGRODNIK, M. Thierry VIGNOLLES, Mme Colette BÉGUÉ, M. Jean-Luc FOURQUET, Mme Alexandrine MOUCHET, M. Sauveur GIBILARO, M. Daniel CADAMURO, M. Gilles MARTIN, M. René BÉGUÉ, M. Patrick DI BENEDETTO, Mme Nelly AUGUSTE, Mme Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, Mme Monique NICODEMO-SIMION, Mme Béatrice MARTY, Mme Katia ZANETTI, Mme Stéphanie HUILLET, Mme Sylviane GABEZ, M. Philippe PETRO, M. Jean-François LARROUX, Mme Marie-Thérèse TRECCANI.

Secrétaire de séance : Mme NICODEMO-SIMION.

Absents excusés :

M. Henri HERNOULD représenté par M. Gilles MARTIN
M. François GAUTHIER représenté par Mme Patricia ORGRODNIK
M. Christophe FEUILLADE représenté par Mme Sylviane GABEZ

Absents :

Mme Valérie HABIRE, M. Bernard TAGNERES, M. Fabrice MARTINEZ

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2018

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et rappelle l’ordre du jour.

➤ **Approbation du compte rendu du 29 OCTOBRE 2018**

➤ **FINANCES LOCALES**

- 1) Décision modificative n°7
- 2) Etude de faisabilité géothermie de la salle multiculturelle : demandes de subventions
- 3) Versement d’une subvention exceptionnelle

➤ **VIE INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATION GENERALE**

- 1) Approbation des nouveaux statuts de la communauté des communes des Hauts-Tolosans

➤ **URBANISME**

- 1) Cession de parcelles au profit du groupe SA IMMO MOUSQUETAIRES

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Le Maire propose d'observer une minute de recueillement en l'honneur de deux Mervillois disparus récemment (Madame PARIS et Monsieur ROUZEAUD)

➤ **Approbation du compte rendu du 29 octobre 2018**

Le Compte-rendu est approuvé **à la majorité (23 voix pour, une abstention de Mme TRECCANI)**.

➤ **FINANCES**

1) Décision modificative n°7

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'ajustements de crédits au sein des sections de fonctionnement et d'investissement, il est proposé d'approuver la décision modificative n°7 telle que figurant en annexe 1 du présent dossier.

Le conseil municipal est ainsi sollicité pour approuver la décision modificative n°7 proposée.

Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

APPROUVE la décision modificative n°7 proposée au titre de l'exercice budgétaire 2018,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

2) Etude de faisabilité géothermie de la salle multiculturelle : demandes de subventions

Dans le cadre du projet de construction d'une salle multiculturelle, le conseil municipal a acté par délibération du 06 juillet 2018 le lancement d'une étude de faisabilité sur l'utilisation de la géothermie.

Ce mode d'énergie répond aux objectifs de développement durable et de transition écologique consacrés par le Grenelle de l'environnement.

Trois bureaux d'études spécialisés ont répondu à la consultation initiée avec le conseiller énergie de SOLEVAL. Après analyse, il s'avère que la société MGC2 présente l'offre la plus compétitive à 19 350 € HT. Ce bureau d'études peut se prévaloir de nombreuses références locales. Ce projet peut être subventionné par les services de l'ADEME et ceux de la région Occitanie.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

COUT HT DE L'OPERATION		19 350 €
ADEME	50 %	9 675 €
REGION OCCITANIE	30 %	5 805 €
FONDS PROPRES COMMUNE	20 %	3 870 €
TOTAL	100 %	19 350 €

Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

APPROUVE le lancement de cette opération,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

FORMULE des demandes de subventions auprès des services de l'ADEME et de la région Occitanie,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

3) Versement d'une subvention exceptionnelle

Par tradition, la commune offre une gerbe d'une valeur de 100 € pour les obsèques de chaque administré de la commune de Merville qui vient malheureusement à décéder.

Nous avons appris la mort récemment d'une personne qui résidait sur la commune. La famille a fait le choix de ne pas agrémente la cérémonie funéraire de compositions florales, décision que la commune se doit de respecter.

En contrepartie, la veuve du défunt a exprimé le souhait que cette somme de 100 € soit versée à une abbaye au Sénégal dans laquelle le fils du couple exerce la fonction de moine.

Le conseil municipal est amené à approuver le versement de cet argent sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

Madame TRECCANI demande si la commune a le droit de verser une subvention exceptionnelle à une structure située dans un pays étranger.

Monsieur PETRO souhaite savoir si le versement se fera directement au profit de l'abbaye.

Madame le Maire répond que la procédure de versement de cette subvention est possible et qu'elle est encadrée par la Trésorerie de Grenade.

Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 100€ à la famille concernée,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

➤ VIE INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATION GENERALE

1) Approbation des nouveaux statuts de la communauté des communes des Hauts-Tolosans

Le conseil municipal est amené à entériner les nouveaux statuts de la communauté de communes comme stipulé dans le document annexé à la présente délibération.

Monsieur VIGNOLLES informe l'assemblée délibérante qu'il regrette que le service informatique mutualisé ne figure pas dans les nouveaux statuts. En ce sens, un mail a été rédigé à l'attention de Monsieur le Président de la communauté de communes.

Le conseil municipal, **à la majorité (23 voix pour, une abstention de Mr FOURQUET),**

APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes des Hauts-Tolosans,

SOUHAITE que le service informatique mutualisé figure dans ces statuts comme le service urbanisme,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

➤ **URBANISME**

1) Cession de parcelles au profit du groupe SA IMMO MOUSQUETAIRES

Par courrier en date du 24 octobre 2018, la société SA IMMO MOUSQUETAIRES représentant Intermarché a exprimé son intérêt pour se porter acquéreur d'une parcelle divisée en 2 appartenant à la commune de Merville. Le but est d'agrandir le site existant pour améliorer les conditions d'accueil des clients.

La parcelle concernée jouxte le bâtiment existant et le stade de foot d'une superficie de 25 227 m². Deux bandes de parcelles situées en bordure de la parcelle principale seraient cédées :

- Subdivision A d'une contenance de 499 m²
- Subdivision B d'une contenance de 419 m²

Le prix de cession est fixé à 165 000 € pour une contenance totale de 918 m².

Ces bandes de terrains ne sont pas affectées au public puisqu'elles sont clôturées. Il y a donc lieu d'en constater la désaffectation en tant qu'elles ne sont plus utilisées ni ouvertes au public. De plus, elles n'avaient aucun rôle de desserte ou de circulation sur une voie donc une enquête publique n'est pas obligatoire.

Il convient également de procéder au déclassement de ces petites parcelles du domaine public pour les intégrer dans le domaine privé communal et permettre ainsi la cession.

L'avis des domaines a été sollicité conformément à la réglementation en vigueur et estiment la valeur vénale à 130 350 €.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

CONSTATE la désaffectation de ces bandes de terrain d'une superficie totale de 918 m²,

PRONONCE le déclassement de ces petites parcelles du domaine public,

AUTORISE la cession au profit de l'entreprise SA IMMO MOUSQUETAIRES au prix de 165 000 €,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

NEANT.

A 20h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Madame le Maire

Chantal AYGAT



La secrétaire de séance

Monique NICODEMO-SIMION

